

Fibres Vagabondes

Dossier à l'attention des candidats au marché

PRESENTATION DE L'EVENEMENT	2
DEFINITION DU PARCOURS DE VISITE ET DES ACTIVITES.....	2
AUTRES	2
PLAN.....	3
FICHE DE CANDIDATURE AU MARCHE METIERS D'ART DE LA JOURNEE « FIBRES VAGABONDES », LE 31 JUILLET 2021.....	4
CONTRAT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC OU D'OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT DANS UNE SALLE MUNICIPALE.....	5
ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT.....	5
ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT.....	5
ARTICLE 3 : ADMISSION	6
ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EXPLOITATION.....	6
ARTICLE 5 : RESPONSABILITES DE L'EXPOSANT.....	6
ARTICLE 6 : TARIFICATION.....	6
ARTICLE 7 : RESOLUTION DES LITIGES	7

Présentation de l'événement

Définition du parcours de visite et des activités

La visite commence par le Parc Mouton Village dans lequel le visiteur découvre en premier lieu la tonte des moutons, puis une technique de transformation de la laine : le feutre (Danielle INDEAU) et pour finir les produits textiles d'un élevage local (Isabelle VENIER).

En sortant du Parc, le visiteur suit le balisage (banderoles colorées) qui le mène jusqu'au sentier du Bélier. À l'entrée de celui-ci, dans le « Théâtre de verdure », se trouve un espace sensoriel et un espace vente de cuir (la Cité des Tanneurs). En suivant la piste du balisage, le visiteur arrive ensuite au marché de professionnels métiers d'art Poitevins (Vienne et Deux-Sèvres), situé le long du sentier du Bélier.

En continuant son chemin, il entre dans l'École de la Laine où il découvre diverses démonstrations et ateliers autour des savoir-faire lainiers.

La visite se conclue par la salle de l'Alpagerie (salle polyvalente) dans laquelle se trouve des professionnels métiers d'art du textile et de la mode majoritairement Poitevins (Vienne et Deux-Sèvres) ainsi qu'une œuvre de la Cité internationale de la tapisserie – Aubusson, pièce maitresse de la journée. Le savoir-faire de la tapisserie d'Aubusson est inscrit sur la liste représentative du "Patrimoine culturel immatériel de l'humanité" par l'Unesco depuis 2009.

Autres

Dans la salle de l'Alpagerie se tiendra également une conférence animée par les intervenants de la Cité internationale de la tapisserie - Aubusson.

Des Food Trucks seront placés devant l'entrée du Parc Mouton Village.

Plan



École de la Laine
7 rue de la Butée, Vasles 79340
05 49 64 37 91 - coledelalaine@gmail.com

Mouton Village
21 Rue du Bourg Neuf, 79340 Vasles
05 49 69 12 12 - contact@moutonvillage.fr

Fiche de candidature au marché métiers d'art de la journée « Fibres Vagabondes », le 31 juillet 2021

Un dossier de candidature par personne et par entreprise

Nom :

Prénom :

Tél :

E-mail :

Nom de votre entreprise :

N° SIRET :

Liens vers vos réseaux sociaux et site internet professionnels :

Souhaitez-vous partager un stand (3m linéaire) avec un autre candidat ?

Oui, avec..... Non

Présentez succinctement votre activité :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les documents à transmettre par mail uniquement avant le 27 juin 2021

- Un document certifiant l'inscription de l'entreprise au registre concerné (commerce, métiers et artisanat, agriculture ...) ou attestant du statut d'artiste libre
- Une attestation d'assurance multirisques en responsabilité civile en cours de validité
- Une attestation d'assurance professionnelle couvrant l'activité de vente lors des marchés
- Minimum 5 photos permettant d'apprécier la qualité des produits de l'exposant
- Le « contrat d'occupation du domaine public ou d'occupation d'un emplacement dans une salle municipale » présenté ci-après, accepté et signé, sans rature, ni réserve.

Après sélection de votre candidature par les organisateurs, deux chèques à l'ordre du Trésor Public devront parvenir à la Mairie, 1 Place du 25 Août, 79340 Vasles avant le **9 juillet 2021** afin de valider votre participation :

- Un chèque de caution de 500 € pour couvrir le matériel mis à disposition par les organisateurs.
- Un chèque de réservation d'emplacement de 50 €

**Votre inscription et participation ne seront définitives qu'après réception de ces deux chèques,
le 9 juillet 2021.**

École de la Laine
7 rue de la Butée, Vasles 79340
05 49 64 37 91 - ecoledelalaine@gmail.com

Mouton Village
21 Rue du Bourg Neuf, 79340 Vasles
05 49 69 12 12 - contact@moutonvillage.fr

Contrat d'occupation du domaine public ou d'occupation d'un emplacement dans une salle municipale

Dans le Sentier du Bélier ou dans la salle municipale de l'Alpagerie – Vasles 79340
Dans le cadre de la journée « Les Fibres Vagabondes » – 31 juillet 2021

ENTRE LES ORGANISATEURS :

L'association l'École de la Laine et le Parc Mouton Village, représentés respectivement par Gilles PARNAUDEAU (président) et Dominique MOUCLIER (directrice), agissant au nom et pour le compte de leurs structures respectives,

Adresse de l'École de la Laine : 7 rue de la Butées – Vasles 79340

Tél : 05 49 64 37 91

E-mail : ecoledelalaine@gmail.com

N° SIRET : 49323144300018

Adresse du Parc Mouton Village : Espace Agora, 21 Rue du Bourg Neuf, 79340 Vasles

Tél : 05 49 69 12 12

E-mail : contact@moutonvillage.fr

N° SIRET 21790339200132

ET L'EXPOSANT :

Nom :

Prénom :

Tél :

E-mail :

N° SIRET :

Déclarant qu'il n'existe aucune restriction à sa capacité à s'engager et à s'obliger.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet d'autoriser l'occupation du domaine public avec mise à disposition d'un emplacement pour l'exercice d'une activité commerciale relevant du domaine des métiers d'art, dans le cadre de la journée « Les Fibres Vagabondes » à Vasles, le 31 juillet 2021

Article 2 : Durée du contrat

Le présent contrat couvre l'ensemble de la durée de la manifestation.

Il débute samedi 31 juillet à 9h (installation)

Il se termine samedi 31 juillet à 20h (restitution de l'emplacement propre et vide)

Notez que l'installation des exposants sur leur stand ne peut se faire après 10h et la désinstallation des stands par les exposants ne doit pas débuter avant 19h.

Article 3 : Admission

Le marché métiers d'art est accessible aux artistes et aux professionnels des métiers d'art, exerçant leur activité dans la Vienne ou les Deux-Sèvres et créant des œuvres originales, déclarés et assurés pour leurs activités de création et de vente.

- Lors de sa candidature, l'exposant devra fournir aux organisateurs un document certifiant l'inscription de son entreprise au registre concerné ou attestant du statut d'artiste libre, une attestation d'assurance multirisques en responsabilité civile en cours de validité, une attestation d'assurance professionnelle en cours de validité, des photos représentatives de la qualité de son travail ainsi que le présent contrat dûment signé, sans rature, ni réserve.

Peuvent être vendus lors de la manifestation, **uniquement** les objets créés et fabriqués par l'artiste ou le professionnel des métiers d'art participant à la manifestation.

Une sélection des exposants sera effectuée par les organisateurs le **28 juin 2021**.

Article 4 : Conditions d'exploitation

L'exposant retenu devra exploiter personnellement et de façon continue son stand le 31 juillet de 10h à 19h en vendant les produits pour lesquels il a répondu à la l'appel à candidature.

L'exploitation doit être assurée directement par le candidat retenu ou le groupement de candidats retenus. Elle ne peut donner lieu à aucune autre cession, sous-location ou location gérance sans accord écrit des organisateurs.

Les organisateurs s'engagent à fournir l'électricité, l'exposant devra quant à lui amener ses rallonges et multiprises ainsi que tout le matériel qu'il juge nécessaire à l'éclairage de son stand, en bon état de marche.

L'exposant est responsable pendant toute la durée de la manifestation de la propreté de son périmètre de vente.

Article 5 : Responsabilités de l'exposant

L'exposant est responsable de tous les torts et dommages qui pourraient être occasionnés aux personnes et aux choses par son fait ou par celui du personnel sous ses ordres. Il devra en conséquence assurer la réparation des dégâts et des dommages de toute nature causés à l'ouvrage, aux installations et aux aménagements collectifs, ainsi que les dommages causés aux autres commerçants, aux usagers et aux tiers du fait de son activité ou de sa négligence.

Quelles qu'en soient les circonstances, la responsabilité des organisateurs ne pourra être recherchée à raison des vols, déprédations et dommages susceptibles de survenir au matériel et aux marchandises de l'exposant pour quelque cause que ce soit.

Les organisateurs ne répondent pas des pannes ou arrêts procédant des conditions de distribution de l'électricité ou des troubles causés à l'exploitation d'un exposant par d'autres exposants.

Article 6 : Tarification

Les emplacements, 3m linéaires, sont **gratuits** et aucune commission sur les ventes ne sera collectée. Lors de l'inscription (après sélection par les organisateurs) 2 chèques à l'ordre du Trésor Public seront toutefois exigés afin de confirmer la participation :

- Un chèque de caution pour le stand d'une valeur de 500€, qui couvre 2 tables, les 2 chaises, 1 grille et 1 Tivoli.

- Un chèque de 50€ pour la réservation de l'emplacement.

Les deux chèques seront rendus à l'exposant à l'issue du marché, lors de la restitution du stand si ce dernier est propre et dans l'état dans lequel il a été prêté. Dans le cas contraire, le chèque de caution sera encaissé dans sa totalité et une régularisation du trop-perçu se fera par virement après encaissement.

De même, dans le cas où l'exposant ne se présenterait pas le jour de l'événement pour une raison ne relevant pas d'un cas de force majeure, le chèque de réservation (50€) sera encaissé.

Toute infraction ou tentative d'infraction entraînera la résiliation automatique du contrat. Le présent contrat sera automatiquement résilié aux torts exclusifs de l'exposant sans qu'il puisse prétendre à aucune indemnité.

Article 7 : Résolution des litiges

En cas de conflit s'élevant entre les organisateurs et l'exposant, quant à l'application ou à l'interprétation du présent contrat, une solution amiable sera recherchée.

En l'absence de règlement amiable du litige, le Tribunal administratif territorialement compétent pourra être saisi par l'une ou l'autre des parties.

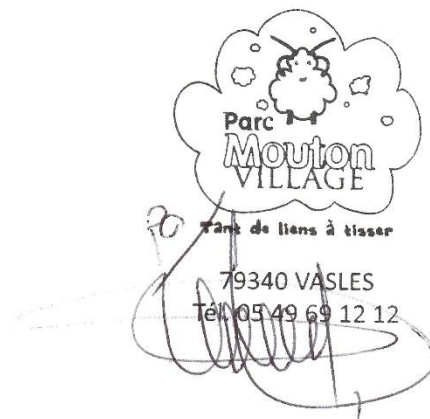
Fait en 2 exemplaires,

À, le

En signant je reconnais avoir lu et approuvé les conditions du présent contrat

L'exposant

Les organisateurs



ÉCOLE DE LA LAINE
Rue de la Butée
79340 VASLES
Tél. 05 49 64 37 91
ecoledelalaine@gmail.com

